L'UNION DE L'OPPOSITION



des racines et un horizon

T.S.V.P.

Nous avons réalisé dans l'Yonne, autour de Jean-Pierre SOISSON, l'union de l'opposition. Cette union est exemplaire. Elle, seule, peut donner une majorité nouvelle à la France.

En juin 1981, après l'élection de François MITTERRAND, Jean-Pierre SOISSON écrivait dans sa profession de foi :

« Il s'agit de ne pas laisser faire n'importe quoi.

« Je ne critique pas l'esprit des mesures sociales qui ont été décidées par le gouvernement. Mais comment de telles mesures seront-elles financées ?

« Il ne faut pas aggraver les charges des entreprises et des exploitations agricoles, augmenter les impôts, porter atteinte au crédit de la France. »

Les faits lui ont donné raison.

Le chômage a augmenté. Le niveau de vie a baissé. L'insécurité s'est accrue. Les promesses n'ont pas été tenues.

- **Dans l'Yonne, 12 784 demandes d'emploi, 787 offres seulement.**

  Un jeune sur trois est sans travail.

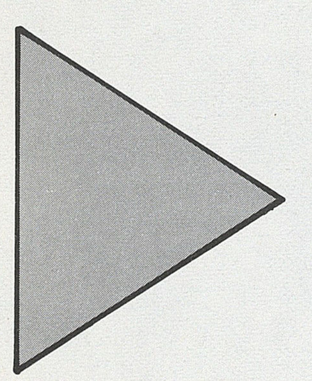
- **En 1985, baisse du revenu agricole de 7,1 % : la plus forte jamais constatée.**

  Il faut changer de politique.

  Il faut libérer l'entreprise. Il faut promouvoir l'initiative individuelle. Il faut redresser l'agriculture.

  Il faut donner leur vraie place aux valeurs de responsabilité et d'effort. Il faut retrouver les voies de la grandeur.

  La tâche sera longue et difficile. Elle suppose le rassemblement de tous les Français.



Ce que nous croyons ?

Les Français ont besoin de retrouver des racines et de redécouvrir un horizon.

Nos racines sont ici. Nous sommes vos élus. Nous connaissons vos problèmes. Nous avons défendu et nous défendrons notre département.

Notre horizon, c'est le redressement du pays.

Nous vous faisons confiance.

Jean-Pierre SOISSON

député-maire d'Auxerre.

Philippe AUBERGER

vice-président du conseil général,
maire de Joigny.

Etienne BRAUN

vice-président du conseil général,
maire de Sens.

René HUTIN

conseiller général,
maire de Neuvy-Sautour.

André BONNET

conseiller général,
maire de Guillon.

Vu, les candidats.

ARTS GRAPHIQUES 89 - Auxerre — D.L. 3168-1986